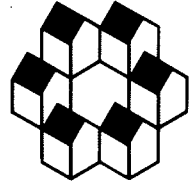




FÉDÉRATION ROMANDE
IMMOBILIÈRE
ASSOCIATION ROMANDE
DES PROPRIÉTAIRES



rue du Midi 15
case postale 5607
1002 Lausanne

téléphone 021 341 41 42
téléfax 021 341 41 46
site internet <http://www.fri.ch>
E-mail mail@fri.ch

Office fédéral de la
justice
3003 Berne

Lausanne, le 24 juin 2009 JA/cd

Avant-projet de loi sur les juristes d'entreprise (LJE) - Consultation

Madame, Monsieur,

La Fédération romande immobilière (FRI) a pris connaissance de l'avant-projet cité en marge et se permet de vous soumettre son appréciation.

L'avant-projet veut réglementer le statut des juristes d'entreprise en ce qui concerne le secret professionnel et les assimiler, de la sorte, aux avocats indépendants. Selon le projet (art. 2 al. 1^{er}), le juriste d'entreprise est défini comme : "*un employé qui exerce, au sein d'une entreprise, une activité de conseil juridique ou défend les intérêts de son employeur devant les tribunaux*".

En tant qu'employé, il n'existe pas, à notre sens, de motifs de le soumettre à un statut différent de tout employé qui peut être amené à témoigner. Nous sommes d'avis qu'il n'est pas judicieux d'ouvrir le domaine du secret professionnel réservé aux avocats à d'autres catégories de juristes. Le secret professionnel de l'avocat a en effet sa raison d'être dans le rapport de confiance particulier qui le lie à son client.

En outre, si le domaine du secret professionnel devait être étendu comme le prévoit le projet, il devrait l'être de façon obligatoire et ne pas dépendre d'un statut professionnel facultatif fondé sur une base volontaire. De plus, il devrait s'appliquer à toutes les personnes amenées à prodiguer des conseils juridiques, de manière professionnelle, en tant que salariés, mais aussi en tant qu'indépendants. Le projet crée une inégalité de traitement inacceptable entre salariés et indépendants.

Le projet qui nous est proposé est inapproprié et la FRI recommande, pour les raisons évoquées plus haut, de ne pas entrer en matière.

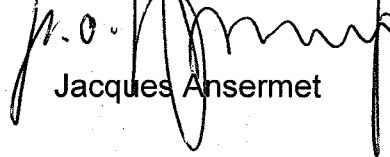
En vous remerciant de l'attention que vous porterez à la présente, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Le Secrétaire général :



Olivier Feller

Le Secrétaire général adjoint :



Jacques Ansermet